



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal n°01

Réunion de bureau du 30 août 2019

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. Claude CASTROFLORIO - Youssef SIAD – Roger ATTALI - Alexandre MARY

---

Excusés : MM. Jacques. THAON, Sébastien. CHILOTTI, Julien. NUCERA, Laurent. CAPPATTI.

---

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA prend acte de la décision d'arrêter l'arbitrage de M. MONIOTTE Alban et le remercie chaleureusement pour les services rendus à l'arbitrage.

La CDA annonce l'arrivée de M. CAPPATTI Laurent, arbitre expérimenté au poste de secrétaire.

La CDA informe également de l'arrivée d'un membre du Comité de Direction M. BISTARELLI Pascal éducateur au sein de notre District.

Le Président fait un compte rendu du Stage JAF et FUTSAL auquel il a participé et qui s'est déroulé à Clairefontaine du 23 au 25 août 2019, où tous les arbitres azuréens ont satisfait aux tests physiques.

Le département désignations s'est réuni le 19 août afin de préparer sous les meilleurs auspices la saison 2019/2020.

La CDA prépare la journée du 07 septembre 2019. Au programme les tests physiques de type TAISA, au stade Charles Ehrmann le matin, où plus de 200 arbitres sont convoqués, et les tests théoriques, au siège du district, l'après-midi, où plus de 150 arbitres sont également convoqués.

Le département technique s'est réuni le 26 août 2019 afin de préparer sous les meilleurs auspices les formations au cours de la saison en cours. Les premiers cours théoriques auront respectivement lieu :

- D1 : 03 septembre ;
- D2 : 04 septembre ;
- D3 : 09 septembre ;
- Stagiaires : 10 septembre ;
- JAD : 11 septembre ;
- D4, D5, Assistants : 12 septembre ;

Le 16 septembre aura lieu la réunion des observateurs, les modifications aux lois du jeu seront notamment au programme.

Le 17 septembre aura lieu le test théorique de rattrapage.

Le 18 septembre se réuniront les arbitres de Futsal.

Le 19 septembre aura lieu la réunion du statut de l'arbitrage.

Le 21 septembre aura lieu le test physique TAISA de rattrapage au stade Charles Ehrmann.

Cette saison, la CDA a décidé de mettre en place un système de tutorat pour les futurs stagiaires arbitres dans le but de faciliter leur insertion au sein du corps arbitral. Les tuteurs sélectionnés appartiennent notamment aux catégories D1 et D2.

Tous les arbitres de plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours doivent faire une demande auprès du secrétaire général du district afin de pouvoir poursuivre leur activité d'arbitre.

A ce jour 237 arbitres ont renouvelé leur licence.

### **3 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

Le président félicite l'excellent travail du département des désignations qui a géré avec beaucoup de difficulté les désignations des deux premiers tours de coupe de France.

**Fin de séance: 22h00.**

Le Président de séance :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :  
M. Alexandre MARY